

## **INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR**

Monsieur Florent MAUGERARD, Trésorier Municipal, assure les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable suite aux dernières élections municipales,

Le Conseil Municipal décide :

De solliciter le concours de Monsieur Florent MAUGERARD, comptable de la commune, pour assurer les prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

De lui accorder à ce titre une indemnité annuelle de conseil égale à 100 % du montant maximum, calculée en fonction de la moyenne sur les 3 derniers exercices des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement et ce, à compter du présent exercice,

Qu'en l'absence de délibération modificative, cette indemnité personnelle lui est acquise pour toute la durée du mandat,

D'inscrire annuellement les crédits nécessaires au compte 6225 du budget.

## **ENQUETE PUBLIQUE (Centrale d'enrobés) SOCIETE EIFFAGE A LA VEUVE**

L'enquête publique concerne la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée. La société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST voudrait exploiter une centrale d'enrobés sur le territoire de LA VEUVE.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter.

Mais il demande que toutes les mesures soient prises pour éviter les nuisances olfactives.

De plus, vu l'augmentation du trafic routier qui sera engendré, il est demandé que la route communale de St Hilaire-au-Temple à La Veuve soit interdite aux camions.

## **SUPPRESSION du POSTE ADJOINT TECHNIQUE A 9h/35<sup>ème</sup>**

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion en date du 25 septembre 2014,

le Conseil Municipal décide la suppression du poste d'Adjoint Technique à 9h/35<sup>ème</sup>.

## **ACHAT PLAQUE COMMEMORATIVE**

Mme Boutillier présente deux devis pour une plaque 20 x 30 cm commémorant la mémoire du soldat BERNEL, mort pour la France lors de la guerre 1914-1918 :

- 387 € TTC en granit noir fin, lettres dorées à l'or fin de l'entreprise Chauffert
- 196 € en granit recouvert d'une plaque de plexiglass de l'entreprise Wetter

Le Conseil Municipal retient le modèle d'une plaque 20x30 cm mais veut choisir après quelques compléments sur la qualité de la plaque.

La dépense sera inscrite en section Investissement du Budget 2014.

## **TAXE D'AMENAGEMENT**

Vu le Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal décide :

- Le maintien de la taxe d'aménagement au taux de 1 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- d'exonérer *en application de l'article L.331.9 du Code de l'Urbanisme* :
  - o les abris de jardins soumis à simple déclaration préalable,
  - o les locaux à usages industriels et artisanaux et leurs annexes,
  - o les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

## **PLAN D'ACTION SOCIALE : cadeau de fin d'année pour les employés municipaux**

Dans le cadre du Plan d'Action Sociale,  
le Conseil Municipal décide de verser, à compter de 2014, la somme de 50 € en bon d'achat cadeau aux employés municipaux pour les fêtes de fin d'année.

## **INFORMATION SUR LA SUPPRESSION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)**

Le Maire informe l'assemblée que le P.O.S. n'existera plus fin 2015.  
Il faudra le transformer soit en P.L.U. (coût environ 20 000 €), soit en Carte Communale (environ 8 000 €). Une réflexion devra donc être menée sur ce sujet début 2015.

Le PLUi concerne les Communautés de Communes qui souhaitent reprendre la compétence urbanisme des communes, ce que ne souhaite pas la Communauté de Communes de Mourmelon.

## **PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2015 : GRAND DEBIT INFORMATIQUE ?**

### **Numérique : Cette compétence est communautaire.**

Le Maire rappelle que plusieurs communes de la Communauté de Communes sont très mal desservies par le numérique, ce qui pose problèmes notamment pour les entrepreneurs.  
Une réflexion va être engagée avec le Siem pour compléter la desserte numérique.

Pour la fibre optique, la réflexion porte sur 2 possibilités :

1- équipement de la fibre optique **devant chaque propriété** : coût 6 millions d'euro, la mise en service doit se faire en une fois et ne pourrait être réalisée qu'en 2022.

2- équipement de la fibre optique jusqu'à **un poste dans chaque village** (cela nous ferait passer de 2 mo à 8 mo), le coût serait d'environ 1.6 million. Les travaux peuvent se faire par étape. Chaque habitant devra faire la demande de branchement individuel à partir de ce poste et le coût serait de 200 à 300 €.

Les subventions allouées pourraient être estimées à 30 à 40 % mais les communes seraient certainement sollicitées financièrement.

## **PREPARATION DU BULLETIN DE FIN D'ANNEE**

Le Maire demande à ce que la commission « communication-information » se réunisse rapidement pour préparer le bulletin de fin d'année. La commission se réunira le jeudi 13 novembre 2014 à 14h et le lundi 17 novembre 2014 à 18h.

## **PROJET ANIMATION et EQUIPEMENT INFORMATIQUE**

Le Maire informe que la commune de Dampierre-au-Temple a décidé de participer à hauteur de 1500 € pour l'achat d'un équipement informatique partagé entre Dampierre et St Hilaire.

M. BRIFFAUX, porteur du projet, explique les différentes animations possibles avec le matériel suivant : 1 ordinateur, logiciels, rétroprojecteur, écran.

Il a reçu 2 devis des sociétés JVS et Accès Bureautique aux montants sensiblement identiques d'environ 2 000 €.

L'assemblée suggère qu'un recensement soit fait auprès de la population afin d'estimer la nécessité de cet investissement.

## **ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE**

Le Maire informe que l'association sportive et culturelle de St Hilaire au Temple est relancée, avec un nouveau bureau dont le président est M. FUENTES.

Les statuts sont en cours de réécriture.

L'association souhaite avoir un local pour se réunir. Le Conseil Municipal propose de mettre à sa disposition l'ancienne salle de classe de St Hilaire.

## **DEVIS AUTO-LAVEUSE (nettoyage de la salle des fêtes, ...)**

Le Maire présente les devis reçus pour l'achat d'une auto-laveuse :

Dephi : 2 555 € et Serven : 3 000 € pour le même modèle Nilfisk

Fiorentini : 2 850 €

Rocha doit faire une proposition pour la marque Karcher.

## **COLIS de fin d'année pour les AINES**

Le Maire demande à l'assemblée de réfléchir sur la composition du colis de fin d'année offert aux aînés de + 70 ans pour la somme approximative de 35 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Porte-vélos Agence Postale** : Il serait peut-être souhaitable d'en installer un devant l'agence postale.

**Conteneurs** : Serait-il possible de proposer une commande groupée pour les nouveaux arrivants ?

**Samedi 6 décembre 14h** : Les enfants décoreront les 30 sapins de la commune.

**Fenêtre Agence Postale** : Les fenêtres sont en très mauvais état et il faudrait envisager de les changer. M. Reichart ira voir.

## RECAPITULATIF

N°	DENOMINATION DE LA DELIBERATION
2014/44	INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR M. Florent MAUGERARD
2014/45	AVIS ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE EIFFAGE A LA VEUVE
2014/46	SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE A 9h/35 <sup>ème</sup>
2014/47	ACHAT PLAQUE COMMEMORATIVE
2014/48	TAXE D'AMENAGEMENT - EXONERATIONS
2014/49	PLAN D'ACTION SOCIALE
	INFORMATION SUR LA SUPPRESSION DU POS FIN 2015
	PROJET D'INVESTISSEMENT 2015 : NUMERIQUE
	PREPARATION BULLETIN DE FIN D'ANNEE
	PROJET ANIMATION INFORMATIQUE
	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE ST HILAIRE
	DEVIS AUTO-LAVEUSE
	COLIS DES AINES – COMPOSITION
	<b>Questions diverses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation d'un porte-vélos devant l'Agence Postale</li> <li>- Achat groupé de conteneurs</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décoration des sapins le samedi 6 décembre 2014</li> <li>- Remarque sur le mauvais état des fenêtres de l'Agence Postale</li> </ul>
--	--

NOM	SIGNATURE
JACQUIER Michel	
MARCHOIS Francine	
LORIN Denis	
LHERMITTE Charles	
MOIZAN Christophe	Absent excusé
BRIFFAUX Jennifer	
VIGNOT Kathia	
BOUTILLIER Jocelyne	
REICHART Jean-Luc	
BRIFFAUX Gérard	
CANOT Bénédicte	

*« Conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales, je soussignée atteste que le compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2014 a été affiché en mairie le 29 septembre 2014 ».*  
*Le Maire, Michel JACQUIER.*